



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

horticulture

Question écrite n° 79723

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation particulière des formateurs contractuels dans le domaine horticole. En effet, il n'existe actuellement pas de concours ouvert dans ce domaine. Il s'ensuit une impossibilité de devenir titulaire par cette voie. La non-prise en compte des acquis et expériences par l'éducation nationale, même lorsque ceux-ci sont avérés et reconnus par les divers acteurs, leur ferme également cette possibilité. Il lui demande ce qu'il est possible de faire afin de pouvoir assurer à ces enseignants à part entière une situation administrative plus stable, soit par voie de concours, soit par une opportunité de validation des acquis. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

L'organisation des concours dans l'enseignement agricole, caractérisée par de nombreuses matières spécialisées, nécessite de prendre en compte la pyramide des âges dans les différentes disciplines et les besoins pédagogiques à long terme des établissements afin d'offrir des postes à temps plein aux lauréats de concours. Le nombre de postes susceptibles d'être ouverts dépend également du cadre budgétaire fixé. Ces considérations n'autorisent chaque année l'ouverture que d'un nombre limité de sections de concours, notamment pour des métiers très spécifiques comme ceux de la formation aux productions horticoles. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est toutefois attentif à la situation des formateurs contractuels dans le domaine horticole et cherche à développer toute forme de validation des acquis de l'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79723

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11191

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2404